




# PLAN LOCAL D'URBANISME SAINT-SAMSON

Vu pour être annexé à la délibération qui l'a  
Arrêté le 17 juin 2024

## 04.PLAN DE ZONAGE



**LEGENDE**

- ★ Bâtiments étoilés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

**PRESCRIPTIONS LINEAIRES**

- Haie protégées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Chemins à protéger et à conserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

**PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**

- Périmètre de protection des bâtiments d'exploitation agricole
- Périmètre de protection des 75 m depuis la RD 675 au titre de l'article L.111-1-4
- ▨ Emplacement réservé
- Mares protégées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Predisposition aux mouvements de terrain
- Zones humides prairies (Inventaire régional des zones humides DREAL - Normandie)
- Zones inondables (Atlas régional des zones inondables DREAL - Normandie)

**ZONAGE**

- U: Zone urbaine
- LAU: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- N: Zone naturelle
- Nh: Zone naturelle habitat
- Ni: Zone naturelle loisir
- A: Zone agricole
- Ah: Zone agricole habitat
- AT: Zone Agricole/tourisme

ER1	Vocation :	Défense anti-incendie
	Destinataire :	Commune de Saint-Samson
	Surface :	0.16 ha

